

Ordre de négociation de bons de participation de la Banque WIR soc. coopérative

N° de valeur 120'421'843

Je donne/Nous donnons l'ordre suivant pour l'achat/vente de _____ (nombre) bons de participation.

Achat - au prix d'achat maximal de _____ CHF par titre

Vente - au prix de vente minimal de _____ CHF par titre

(Les «ordres au mieux» ne sont acceptés que pour la vente)

Compte à Compte CHF

débiter/créditer Compte d'épargne

Compte d'épargne 60+

N° de compte _____

Valable jusqu'à la date du

_____ *

prochain jour de négoce

* au plus tard jusqu'à la fin du sixième mois après réception du courrier

La somme vous sera créditée/débitée le jour de la transaction valeur = plus 2 jours ouvrables).

Si le présent ordre porte sur la vente de bons de participation, et s'il peut être exécuté, il doit en tout état de cause être considéré comme une cession des droits patrimoniaux y afférents en faveur de l'acquéreur concerné resp. comme autorisation de la Banque WIR à céder les bons de participation à l'acquéreur concerné.

La cliente/le client est seul/e responsable de ses décisions de placement et prend note que la Banque ne vérifie pas si l'ordre de négociation correspond à ses connaissances et à ses expériences (aucun examen de l'adéquation) ainsi qu'à sa situation financière et à ses objectifs de placement (aucun examen du caractère approprié).

M./Mme/Entreprise

Prénom Nom _____

Rue _____

Code postal et lieu _____

La cliente/le client confirme avoir pris connaissance des conditions générales et accepte leur application.

Date

Signature

Les ordres peuvent être transmis par écrit par poste

(Banque WIR soc. coopérative, Dép. Finances: Bons de participation, case postale, 4002 Bâle).